SION, LUNDI 1 FEVRIER 1932 — PARAISSANT LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI — No 13 — 29e ANNEE

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
ET DE SION

Administration et expédition: IMPRIMERIE GESSLER, SION
Téléphone No 46 — Compte de Chèques postaux No II c 84

ABONNEMENT: Suisse un an Fr. 8.—. 6 mois Fr. 4.50. 3 mois Fr. 2.50. Etranger un an Fr. 20.—
ANNONCES: La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RÉCLAMES: 20 ct.
Régie des annonces: ANNONCES-SUISSES S. A. à SION, Genève, Lausanne et succursales

L'entente économique doit précéder la limitation des armements

(Correspondance particulière)

Tant que les principaux Etats de l'Europe n'arriveront pas à se mettre franchement et loyalement d'accord sur un certain nombre de questions vitales, rien ne pourra être conclu de façon pratique; il n'y aura d'ordre, par conséquent, ni en Europe ni dans le reste du monde.

On sait comment la Conférence de Lausanne a dû être renvoyée. Dans quelques jours, se tiendra à Genève celle de la limitation des armements.

Cette nouvelle conférence se présente-t-elle du moins sous de meilleurs auspices?

Bien loin de là, à notre avis.

Le « Journal des Nations », toujours fort bien renseigné dans les questions internationales' parle tout d'abord de la décision de retraite, fort regrettable prise par Sir Eric Drummond, secrétaire général de la Société des Nations, depuis sa fondation. Il s'ouvrira par cette démission une ère de difficiles, de délicates négociations, et cela à la veille même d'une conférence à laquelle, à tort ou à raison, le monde entier attache l'espoir de remédier à une crise économique et sociale sans précédent depuis la signature de la paix, et même peut-être au cours de toute la longue histoire de l'humanité.

Or, si tous les hommes d'Etat réunis en conférence font de magnifiques discours attirant l'attention générale sur la nécessité de préparer dans les meilleures conditions une ère de paix.... perpétuelle, on est cependant loin de s'entendre encore sur les bases d'un véritable accord de principe.

A cet égard, l'on se trouve du reste dans une situation absolument nouvelle depuis la déclaration du chancelier allemand montrant, au grand jour cette fois, la ferme volonté de l'Allemagne d'exécuter coûte que coûte son plan de réalisation systématique d'une destruction catégorique du traité de Versailles. Cette nouvelle étape dans la voie en question consiste à présent à répudier purement et simplement tous les plans Young élaborés, on le sait, au prix des plus grands efforts.

Et devant cette sérieuse atteinte portée par le Reich à une saine morale internationale, l'Amérique et le reste de l'Europe demeurent inertes comme préoccupés seulement de certains intérêts mesquins, d'ordre purement intérieur, où les luttes de partis, les luttes de classe jouent le principal rôle.

Aux Etats-Unis, par exemple, le fameux sénateur Borah se déclare opposé à toute prolongation du moratoire Hoover. Il ne voit en Europe aucun programme vraiment constructif, tendant à un relèvement économique permettant d'entrevoir une ère nouvelle intéressant l'Amérique désireuse de contribuer à un relèvement réel de l'Europe. Encore une fois, selon M. Borah, le programme français: Maintien du payement des réparations, respect des traités de paix et subordination du désarmement à la sécurité, ne mérite pas l'aide des Etats-Unis sous forme de moratoire.

Compter dès lors sur la générosité de l'Oncle Sam serait certes une étrange utopie.

Et, pendant ce temps, que fait-on en Europe?

M. Mussolini déclare dans un article de journal, qu'il convient de régler radicalement, définitivement, ce problème des réparations et des dettes de guerre qui provoque une grave perturbation dans la vie des peuples. L'Allemagne, dit-il, a payé jusqu'à présent au moyen d'emprunts, mais l'affaiblissement de ses finances ne lui permet plus de continuer. Il faut donc régler rapidement le tout sur une base nouvelle. Il faut de plus désarmer, car seule la pauvreté où elle se trouve, a préservé l'Europe d'une nouvelle guerre. Enfin, M. Mussolini estime qu'il ne faut pas sans cesse implorer le secours des Etats-Unis: Aide-toi, le ciel t'aidera, telle doit être la devise de l'Europe...

Oui, certes, si M. Mussolini se mettait une bonne fois à l'œuvre en faveur du respect des traités par une Allemagne qui profite par trop de la désunion des anciens Alliés.

L'Angleterre cependant semble commencer à comprendre le danger réel que causerait à un point de vue général, la politique d'une Allemagne arrivant à la suppréssion des réparations sans la contre-partie d'une annulation équivalente des dettes contractées envers les Etats-Unis.

Une Allemagne libérée de toute dette extérieure se trouverait — John Bull se sent enfin touché — dans une situation par trop privilégiée sur les marchés du monde. Toute concurrence de la part des autres serait impossible.

C'est donc dans ce sens que toutes les nations européennes doivent s'entendre et s'unir pour fermer la porte aux aventures et rappeler au Reich le respect de la signature apposée au bas des traités. Si elles n'agissent pas de la sorte, la parole monstrueuse d'un René Quinton serait bien à méditer: « Tu n'as pas à comprendre les peuples, tu n'as qu'à les haïr! »

Oui, pour que règne enfin une atmosphère de sécurité autorisant la limitation des armements, tous les Etats doivent s'entendre au point de vue économique et financier sur la base du respect des contrats internationaux. Les problèmes des dettes, des réparations, des tarifs douaniers, des crédits, de la monnaie, doivent être résolus dans un esprit de concorde, de sacrifice même, si l'on ne veut pas que tout espoir de redressement ne demeure, pour finir, éternellement chimérique.

Alexandre Ghika.

Le vote des femmes en France

Les féministes reprennent leur campagne pour le droit de vote des femmes. Le moment leur paraît propice dans ces quelques mois qui précèdent, et préparent les élections. Y aura-t-il, parmi les nouveaux élus, des députés ou sénateurs favorables aux revendications féministes? Les Françaises obtiendront-elles, tout au moins, de pouvoir voter, et être élues aux Conseils municipaux? Elles ont obtenu d'être juges consulaires, auprès des Chambres de Commerce. Depuis un mois, elles sont électrices et éligibles aux Tribunaux de Commerce. Et à ce propos, si elles avaient pu siéger comme juges au tribunal, l'autre jour, je crois bien que le verdict dans le procès littéraire dont vous entretenait ma dernière « Lettre de Paris », eût été autre. Comme je le faisais prévoir, la petite fille de Georges Sand a perdu son procès devant des juges masculins. Ceux-ci sont évidemment moins pointilleux sur une question de bonne réputation féminine. Ils ont estimé, dans leurs considérants, qu'un critique n'avait pas à se montrer plus royaliste que le roi, et que Georges Sand n'ayant rien voulu cacher de sa vie privée, la critique littéraire ne faisait que suivre son exemple.

En tout cas, la cause des femmes vient de remporter un succès, deux même. Au Sénat, il a été déposé une proposition de loi destinée à rendre les femmes éligibles aux Chambres d'Agriculture. Et en Algérie, les Délégations financières ont accepté que les femmes françaises d'Algérie siègent parmi elles au même titre que les hommes. On ne pourra pas le leur refuser en haut lieu, au Ministère de l'Intérieur, pour la bonne raison qu'on vient d'admettre dans ces Délégations, des Musulmans. Ils sont sujets français — dit le décret — ils payent des impôts, il paraît juste qu'ils puissent faire entendre leur voix lorsque les impôts sont en jeu. Mais, nous aussi payons des impôts, ont protesté les femmes françaises, comme les sujets musulmans. Donc nous demandons à faire entendre notre voix. Nul doute qu'elles obtiennent gain de cause.

Prenons maintenant la question du vote des femmes dans son ensemble. A l'heure actuelle plus de 140.000.000 de femmes, dans le monde prennent part aux élections. Les femmes votent dans 17 états d'Europe, sur 28. Dans certains: Belgique (conseillères municipales), Espagne, Italie, Portugal, elles ont beaucoup de droits, sinon tous. Seules, la France, la Grèce, la Yougoslavie, et la Suisse, n'ont accordé jusqu'à présent aux femmes aucun droit politique. Sauf aux Etats-Unis et en Angleterre, où le mouvement féministe est ancien, il faut remarquer, d'ailleurs, que c'est la terrible secousse de la guerre mondiale qui a fait avancer le féminisme. C'est seulement à la suite des bouleversements politiques et territoriaux résultant de la grande tourmente que les femmes ont obtenu, dans les nouvelles Constitutions, le droit de vote. C'est ce qui s'est passé en Allemagne, Autriche, Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, Russie, Pays Baltes, Aussi dans des pays moins touchés par les événements: Hollande, Suède. Le Danemark et la Norvège avaient accordé sous certaines conditions d'âge et de résidence, le suffrage aux femmes avant la guerre.

Mais qu'à donc produit, en somme, cette innovation du suffrage des femmes? Assurément de bons effets. Les faits sont là, qui parlent par eux-mêmes. Il y a eu une augmentation notable des lois d'assistance, de protection de la maternité et de l'enfance, et naturellement, des lois améliorant la situation juridique de la femme. Mais malgré que les nations nombreuses qui ont fait l'expérience du suffrage féminin, ne le regrettent en rien, la France ne se soucie pas de l'essayer. On continue à répéter toujours les mêmes formules: la femme est inférieure à l'homme, sa place est au foyer et non au forum, lui mettre en main un bulletin de vote c'est la détourner de ses devoirs d'épouse et de mère. Notez que l'on parle toujours de devoirs, mais comme mères, pourtant, les femmes devraient avoir voix au chapitre, à propos de l'instruction, de la culture physique, de la moralité publique. Puis, déposer un bulletin de vote dans l'urne tous les quatre ans, est-ce que l'intérieur » en souffrirait plus, que du travail quotidien à l'atelier ou au bureau, ou au magasin? Il est assez curieux qu'une agrégée de l'Université, qui dirige un établissement d'enseignement de mille cinq cents élèves, n'a pas l'usage du bulletin de vote que possède depuis un siècle l'homme illétré! La directrice d'un établissement industriel, ou commercial, n'a pas accès à la salle du scrutin où entre chacun de ses ouvriers ou employés. Ces anomalies commencent à paraître vraiment archaïques.

Il n'y a qu'à procéder par étapes pour préparer les femmes françaises à l'exercice de leurs droits nouveaux. Accorder d'abord l'électorat aux Conseils municipaux, puis l'éligibilité à certaines catégories particulièrement dignes d'être représentées. On ne tarderait pas à s'apercevoir que le suffrage féminin constituerait en France un élément de stabilité et de progrès social, beaucoup plus que de perturbation et de révolution. Il est bien rare que l'on provoque une catastrophe lorsqu'on accomplit une œuvre de justice et d'équité.

E. de MORSIER.

Conférence du col. div. Grosselin

(Correspondance particulière)

Celui qui écrira l'histoire du Valais au 20me siècle ne manquera pas de marquer d'une croix blanche l'établissement dans notre canton de la puissante industrie d'aluminium.

Au début, les mauvaises langues la traitèrent de parasite, l'accusèrent de s'enrichir au détriment du pays. Consciente de son rôle, la direction de l'usine de Chippis ne se laissa pas intimider par ces critiques et continua sa marche en avant.

Jusqu'à ces dernières années, ce fut une période de prospérité. L'industrie de Chippis occupa des milliers d'ouvriers apportant dans tous ces ménages plus d'aisance et de bonheur. Par des institutions de prévoyance elle assura les vieux jours de ses fidèles serviteurs. De parasite elle devint la fée dispensatrice vers qui chaque année des milliers de bras se levaient pour demander du travail.

Certaines autorités qui, par démagogie, par besoin de popularité, eurent attitude décevante à son égard, furent heureuses de recevoir chaque année des centaines et des centaines de mille francs. C'est ce qui leur permit de réaliser des preuves de progrès et en même temps de s'ériger un piédestal.

Aujourd'hui que la crise éprouve cruellement l'industrie, l'usine de Chippis doit éteindre ses fours et renvoyer faute d'emploi des centaines d'ouvriers, on n'entend plus de critiques. Ses détracteurs sont devenus les admirateurs. De Chippis dépend la prospérité de la région du centre du canton, puisque chaque année Chippis déboursait pour plus de 5 millions comme paye aux ouvriers.

Parmi les fondateurs de l'usine de Chippis se trouvait un homme de travail, un homme courageux, M. Gustave Naville, décédé l'an dernier. Avant de quitter cette terre, M. Naville légua à l'usine de Chippis un fond pour l'instruction et l'éducation des employés de l'usine.

Afin d'honorer la mémoire de l'ancien président du conseil d'administration M. Naville et rendre hommage à sa générosité, la direction de Chippis avait organisé mercredi une grande réunion suivie d'une conférence. La grande salle du foyer était archicombe quand M. Détraz, le distingué directeur de la Société d'aluminium prit la parole pour rappeler en termes émouvant la vie de M. Gustave Naville et évoquer devant l'auditoire de la silhouette de ce bel homme qui fut toujours grand et droit. Il appartenait à un compatriote de M. Naville d'inaugurer la série de conférences qui seront données dans la salle du foyer grâce à la générosité de M. Naville.

L'ancien commandant de la 1re division n'a pas changé; il porte allègrement le poids de sa nouvelle fonction de conseiller d'Etat. Sa devise fut toute sa vie: servir. Il a servi sa grande patrie suisse en soldat, il sert aujourd'hui sa patrie genevoise. D'une voix chaude, que parfois l'émotion rendra encore plus prenante, le colonel Grosselin brossa un tableau de l'histoire valaisanne en relevant spécialement l'importance des voies de communication qui depuis l'ère romaine ont joué un rôle dans les destinées du pays. Le colonel Grosselin chanta les louanges du peuple valaisan qui, à travers les âges, par ses vertus et son courage, sut défendre son sol. Il évoqua le grand Mathieu Schinner, la bataille de la Planta, les guerres de Bourgogne et s'étendit spécialement sur la période de 1798 à 1815.

Des applaudissements nourris saluèrent la péroraison de M. Grosselin.

Le rucher

Le temps fuit rapidement; quand ces lignes paraîtront, le premier mois de 1932 sera écoulé. Que nous apportera cette nouvelle année? L'horizon est sombre, dans tous les domaines se produit une crise sans précédent dans l'histoire du monde; l'agriculture aussi passe par une crise sérieuse; l'apiculteur a parfois de la peine à placer son miel. Chacun se rend compte que rien ne va plus et l'on soupire après des temps meilleurs, qui ne viennent pas, hélas! Que faire? Avoir confiance, sans doute, en Celui qui dirige les destinées du monde, malgré tout, et aussi faire son possible pour atténuer les difficultés par l'entr'aide mutuelle et l'esprit de conciliation. Retournons le plus possible à une vie naturelle, sobre, simple, faisons notre joie des jouissances saines et fortes qu'on trouve dans le travail des champs et surtout, pour nous, apiculteurs, au milieu de nos abeilles. Sachons nous contenter de notre pain quotidien et, tout en compatissant avec ceux qui pourraient être moins bien favorisés que nous, acceptons les temps difficiles de pied ferme.

Que sera 1932 au point de vue apicole? Bien malin serait celui qui pourrait le dire, mais si l'on croit M. Sandstrom, adjoint de l'institut météorologique de Stockholm, cette année serait dotée d'un printemps très froid et d'un été pluvieux et froid. Ce monsieur base ses pronostics sur la variation du Gulf-Stream. Mais rassurons-nous, pour les bonnes raisons suivantes: il est impossible de prédire le temps plus de un ou deux jours à l'avance, sauf, peut-être, pour certaines généralités, basées, par exepmle, sur les taches solaires; ensuite, il y a trop de causes qui influencent la météorologie pour retirer des enseignements précis du courant d'eau chaude sus-mentionné; n'oublions pas non plus qu'il faut peu de temps à des ruches prêtes et en bonne forme, pour faire une récolte acceptable.

Quoiqu'il en soit, en attendant de voir ce que nous apportera cette nouvelle saison, et puisque le travail au rucher se réduit, pendant les mois d'hiver, à quelques petits travaux de surveillance, préparons bien notre plan de campagne pour profiter au mieux des possibilités que cette année nous fournira, pour cela, relisons et méditons les bons auteurs et voyons, tout en restant dans le domaine du pratique, d'après l'exploitation que l'on a et le temps que l'on dispose, quelles sont les meilleures manières de procéder, par exemple pour arriver à posséder de fortes colonies, bien prêtes pour la récolte, pour faire un petit élevage de reines pour son usage ou pour empêcher ses ruches d'essaimer. Il est bon, en lisant les ouvrages apicoles, de prendre un cahier et de condenser sous différentes rubriques tout ce qui peut être utile à sa pratique personnelle.

S'il m'est permis de donner un conseil, je dirai aussi ceci: Dans les temps difficiles actuels, celui qui compte sur ses abeilles pour lui aider à vivre doit tout faire avec le moins de frais possible, tandis que celui qui peut dépenser fera bien de ne pas regarder de faire les frais qu'il juge nécessaires pour l'entretien ou le développement de son exploitation.

Un des objets que l'on peut le mieux recommander de fabriquer pendant l'hiver, à un apiculteur qui n'est pas encore bien monté, c'est la ruchette à essaims à six cadres. Elle se fait à fond fixe; le couvert emboîte sur le corps; il est muni d'un trou d'aération grillagé, qui se recouvre d'une tôle pivotante ou d'une glissoire. Cette ruchette est d'un grand secours dans beaucoup de cas: soit pour y loger momentanément un essaim, même l'hiverner si l'on possède un rucher fermé ou couvert; elle sert à cacher des rayons, occupés ou non, pendant la visite des ruches en temps de pillage ou pour déposer les cadres de miel pendant la récolte, etc.; un rucher de 10 à 15 ruches devrait en posséder trois ou quatre.

Comme glanures intéressantes, nous dirons que M. G.-H. Williams, Caroline du Nord, annonce qu'il emploie avec succès de la farine de cotonnier, au printemps, comme succédané du pollen. M. Badoux, de Belgique, fait des expériences avec des rayons de 650 à 660 cellules au décimètre carré, pour obtenir le complet développement physiologique des abeilles. Un autre apiculteur, dont j'ai oublié le nom, a essayé de nourrir ses abeilles au lait sucré et a, paraît-il, obtenu de bons résultats; ceci serait au moins un emploi inattendu du lait.

(« Le Sillon Romand »).

Le
Journal et Feuille d'Avis du Valais
est l'intermédiaire le plus pratique pour faire connaître un commerce, une industrie, une affaire quelconque.

Nécrologie

† LE R. P. ZURSCHMITTEN S. J.

On nous écrit:

Le dernier No de la revue « Rélations d'Orient » nous apprend la mort, survenue au mois dernier à Bifkaya en Syrie, d'un jésuite valaisan, le R. P. Clément Zurschmitten.

Le R. P. Zurschmitten était né à Zeneggen, dans la vallée de Viège, le 10 juin 1854. Doué d'une vive intelligence et d'une solide piété, le jeune Zurschmitten, chez qui se manifestait la vocation sacerdotale, fut envoyé au collège de Brigue pour y faire ses études classiques. Il y resta jusqu'après la rhétorique. Le 18 novembre 1876, il quittait le Valais pour entrer au noviciat des jésuites, à Lons-le-Saunier, dans le Jura français. Quatre de ses camarades d'étude gagnaient à la même époque le noviciat des jésuites en Autriche. Mais Zurschmitten, ainsi qu'il le disait plus tard, voulait apprendre « une langue nouvelle ».

En 1878, il fit ses vœux et, pendant plusieurs années, tout en complétant ses études, il remplit les diverses fonctions auxquelles, selon la règle de Saint-Ignace, sont appelés les jeunes jésuites. Le 8 septembre 1885, il recevait à Mold en Angleterre l'ordination sacerdotale. En 1887, nous le trouvons à Beyrouth où jusqu'en 1897, il enseigna la philosophie et la théologie. De 1888 jusqu'à sa mort, il fut successivement près spirituel, procureur, sous-maître des novices, professeur, dans les diverses maisons de la Compagnie et Syrie et en Egypte. Pendant la guerre il résida à Alep, où il eut beaucoup à souffrir de la part des troupes d'occupation En 1920, il quitta, comme il le disait en plaisantant, « son cher et brûlant compagnon, le terrible soleil d'Egypte », pour venir édifier par sa piété ses confrères de la résidence de Bifkaya où il passa les dernières années de sa vie.

Le R. P. Zurschmitten n'a jamais rempli ce que l'on pourrait appeler un ministère brillant. Apparemment, sa vie a été assez obscure. Mais elle fut profondément édifiante par la fidélité avec laquelle il accepta et remplit les diverses charges qui lui furent confiées par ses supérieurs. On peut bien dire que toute sa vie a été la réalisation de la devise que Saint-Ignace avait donnée à la Compagnie de Jésus: « Tout pour la plus grande gloire de Dieu. »

Sa mort fut la digne conclusion de sa vie. Le frère qui le veillait lors de sa dernière agonie lui suggérait de répéter: « Oh Jésus, je vous aime. » Le père le regarda et lui répondit d'un sourire qui semblait dire: « Eh! qu'ai-je fait d'autre? Que fais-je d'autre? » Quelques instants après, son âme s'envolait vers ce Jésus qu'il avait servi et aimé.

Ses funérailles furent célébrées dans l'église de Notre-Dame de la délivrande au milieu d'un grand concours de fidèles.

† M. SAMUEL A. SCHNEGG

(Corr. part.) Lundi 25 janvier mourait à Renens près Lausanne, d'une attaque d'apoplexie, M. Samuel Schnegg, photographe au dit lieu.

Originaire de Zoeziwil (Berne), M. Schnegg naquit le 7 octobre 1874 à Sonvillier (Jura bernois). A l'âge de 19 ans, un terrible accident qui le priva du bras gauche, amputé à l'épaule, devait assombrir la vie de cet homme vigoureux, intelligent et actif, dont l'existence eût pu être radieuse.

M. Schnegg était une nature superbement douée, aussi bien du côté de l'esprit que du cœur. Hélas! la terrible épreuve qui le frappa aŭ seuil de sa jeunesse, devait mettre une grosse entrave à ses rêves d'avenir. Soutenu par une volonté et une énergie peu communes, et surtout par des sentiments profondément chrétiens, il réussit à vaincre les difficultés qui eussent arrêté des hommes moins affligés que lui. Avec le seul bras qui lui restait, M. Schnegg fit de la photographie artistique et de son atelier un des plus réputés de notre pays. Comme photographe de la montagne, il collabora à de nombreux ouvrages littéraires et à la monographie sur différentes régions de la Suisse. Il fut, entre autres, l'illustrateur du « Valais pittoresque ».

Il fut aussi un fervent alpiniste, malgré la pénible infirmité qui doublait, pour lui, les difficultés. La vie lui fut dure, mais bien qu' une ombre de tristesse voilât par instant son visage aux traits énergiques, il sut dominer les secrètes douleurs et sourire au sort qui l'avait frappé sans l'abattre.

M. Schnegg laisse dans la peine une nombreuse famille et beaucoup d'amis; il fut un excellent citoyen et un bon chrétien.

A sa famille éplorée va notre respectueuse sympathie.

P. S. Nous ajouterons que tant comme photographe que comme alpiniste, M. Schnegg comptait en Valais de nombreux amis et connaissances.

D.

Revue étrangère

(Correspondance particulière)

L'Angleterre, au milieu de ses multiples préoccupations, vient d'éprouver une perte douloureuse dans sa flotte. Les sous-marins de Portsmuth avant pris le large pour effectuer des exercices de manœuvre, mardi matin 26 janvier, l'une des unités, le M 2 n'est pas rentrée au port. Une flotille de vaisseaux de secours fut aussitôt envoyée dans la zône où le sous-marin a été aperçu en dernier lieu; des avions ont survolé la mer, mais sans découvrir aucune trace du M 2. Le lendemain, un appareil dragueur ayant signalé une masse par trente mètres de fond, on fit immédiatement appel à des scaphandriers. Mais le courant très violent empêcha ces derniers d'atteindre le fond. De nouveaux essais permirent ensuite de constater que cette masse n'était pas le M 2, mais une épave plus ancienne. Enfin, le troisième jour, une large nappe d'huile apparut à la surface, indice que les réservoirs du sous-marin avaient sauté, probablement par le fait de la violence des courants. Cette nappe d'huile fut entraînée par les courants sur une très vaste étendue. Tout espoir de retrouver en vie les marins avait disparu. L'amirauté en avisa les familles.

Le M 2 avait un équipage de 59 hommes dont 9 officiers. Il avait été lancé en 1920 et était muni des installations les plus modernes qui lui permettaient de rester jusqu'à 48 heures en plongée. Il servait de navire d'entraînement et avait été aménagé en porte-avions. Sa perte a produit partout une profonde impression.

Le « Daily Mail » a établi la tragique statistique des submersibles anglais disparus depuis la guerre et dans lesquels 250 marins ont péri. Voici cette liste:

En 1921, le K 5 coula dans la Manche: 57 morts;
En 1922, le H 42 coula à Gibraltar: 26 morts;
En 1923, le L 11 explosa à Sheeren: 1 mort;
En 1924, le L 24 coula après une collision: 43 morts:
En 1925, le M 1 coula à Stard-Point: 68 morts;
En 1926, le H 29 coula à Devonport: 6 morts;
En 1929, collision des H 47 et L 12, à Pembrokeshire: 34 morts;
En 1931, perte du Poseidon: 20 morts;
Enfin, le 26 janvier 1932, le M 2: 59 morts.

*
**

En **Espagne,** les désordres continuent: grèves, émeutes et séditions sont signalées presque partout. Un mouvement de nature communiste s'est déclanché spécialement à Manrèze, à Huesca et dans les localités voisines, le gouvernement alarmé par la tournure des événements, a pris des mesures énergiques. La troupe est parvenue à maîtriser les troubles en faisant usage des fusils et des mitrailleuses. De nombreuses arrestations ont été opérées. Les prisonniers sont transportés aux Iles Canaries. Les nouveaux canaris pourront de leur plus belle voix dans leur cage chanter à loisir la douceurs du nouveau régime espagnol. Pendant ce temps, le gouvernement ne perd pas de vue la réalisation de son programme. Le président Alcala Zamora, transfuge catholique passé aux ordres de la Franc-Maçonnerie, a signé le décret de dissolution et d'expulsion des Jésuites; ceux-ci ont commencé à prendre le chemin de l'étranger où les suivront beaucoup de leurs élèves. C'est un malheur pour l'Espagne qui fut pour ainsi dire le berceau de la Compagnie, puisqu'elle donna le jour à son fondateur St-Ignace de Loyola et à son premier compagnon St-François-Xavier. Le Souverain Pontife a protesté contre cette mesure injuste; il a fait l'éloge des Jésuites et les a cités à l'ordre du jour de la catholicité.

*
**

En **France,** une violente campagne a été lancée contre le désarmement et contre la cessation du payement des réparations par l'Allemagne. Des conférences et des réunions sont organisées dans les différentes régions dans lesquelles des discours exaltés cherchent à exciter le chauvinisme. C'est on ne peut plus regrettable. Au milieu des difficultés presque insurmontables où le monde se débat à l'heure actuelle, cette campagne ne peut qu'aggraver la situation, diviser toujours plus les nations qu'il y aurait avantage à rapprocher, et provoquer peut-être des décisions irréparables. Il serait plus sage d'organiser une campagne contre le gaspillage des revenus du pays. Les journaux n'ont-ils pas établi que le budget des dépenses qui s'élevait avant la guerre à la somme de 5 milliards, atteint actuellement le chiffre fantastique de 72 milliards. Les mêmes journaux font ressortir que les sommmes allouée aux victimes de la guerre sont toujours plus grandes, alors que le nombre des mineurs orphelins, des veuves, des mutilés à entretenir diminue nécessairement chaque année. Il y a là une campagne à organiser dont le résultat serait plus utile, une campagne qui s'impose pour soulager le contribuable des charges dont on l'accable.

*
**

Au **Vatican,** Pie XI vient de recevoir en audience solennelle le prince héritier d'Ethiopie. On a relevé les marques de particulière bienveillance que Sa Sainteté a témoignées au jeune prince auquel le Pape a daigné conférer la Grand'Croix de l'Ordre de Pie IX. De son côté, le prince héritier a remis au Pape, de la part de l'empereur, un parchemin antique richement enluminé. Des médailles en or ont été également distribuées à la sœur du prince et aux personnages de sa suite.

Un fait qui intéresse l'Eglise, c'est la canonisation d'Albert le Grand. Pie XI vient, en effet, de placer sur les autels cet illustre savant qui vécut au 13me siècle et qui fut une des lumières du moyen âge. Il eut l'honneur d'être le maître de St-Thomas d'Aquin. St-Albert le Grand a été en même temps proclamé docteur de l'Eglise et sa fête fixée au 14 novembre, jour anniversaire de sa mort.

*
**

En **Chine,** la situation empire. Après avoir dû abondonner la Mandchourie aux armées japonaises, la Chine voit surgir une complication non moins grave à Shanghaï, où, toujours sous prétexte de défendre ses intérêts, le Japon vient de faire débarquer trois mille marins. Des combats sanglants ont lieu depuis plusieurs jours entre Japonais et Chinois. Une flotte japonaise bloque le port et bombarde les forts de la ville. Les avions survolent les convois et les trains et les criblent de projectiles. Décidément, les petits Nippons sont partisans des moyens énergiques. Leur impérialisme ne s'embarrasse pas de scrupules. Et voilà bien un nouveau thème pour les orateurs de la Société des Nations et une nouvelle occasion pour faire ressortir l'impuissance de cette institution à imposer ses décisions.

L'occupation de Shanghaï par le Japon a provoqué la démission du gouvernement chinois et fournit au dictateur Chang Kai Chek l'occasion de reprendre les rênes du pouvoir. Quoique énergique et avisé, il lui sera bien difficile de rétablir convenablement la situation de la Chine et de résister à l'ambition du Japon.

*
**

La république du **Salvador** dans l'Amérique Centrale vient d'éprouver le réveil d'un de ses volcans dont les éruptions ont répandu la terreur et dont les secousses ont ébranlé et renversé trois villes. Presque simultanément, un soulèvement communiste d'une rare violence a agité et embrasé le pays. Les révoltés, sous le commandement du colonel Mata, s'emparèrent de 26 fonctionnaires qu'ils firent immédiatement fusiller, et engagèrent une série de combats acharnés. Ils réussirent même à s'emparer de plusieurs villes. On dit qu'ils étaient dirigés par des émissaires communistes venus du Mexique.

Selon les dernières nouvelles, les forces du gouvernement auraient réussi à maîtriser la révolte. Mais la lutte fut sanglante. On dit que plusieurs milliers d'hommes, surtout du côté des insurgés, auraient été tués.

On sait que le Salvador est le plus petit Etat de l'Amérique Centrale. Sa population est d'un million et demi, sa superficie à peu près àgale à celle de la Belgique.

*
**

La crise qui atteint la grande industrie aux **Etats-Unis** s'est abattue d'une manière particulièrement grave sur la grande métropole des bords du Michigan, Chicago, ville de plus de trois millions d'habitants, qui prit au siècle dernier un développement fantastique. Cette immense cité se trouve actuellement acculée à une situation économique et financière qui peut en peu de temps se transformer en catastrophe. On parle de 500,000 personnes qui vivraient de l'assistance publique et spécialement de 35,000 familles qui subsistent de dons recueillis de charité ou de bienfaisance, et qui seront livrées prochainement à la faim, si le maire Cermak ne réussit pas a s'assurer par voie d'emprunts ou par une levée d'impôts nouveaux, les ressources qui font actuellement défaut à l'administration. La caisse municipale est vide, et on se demande comment Chicago échappera à la banqueroute.

La crise générale n'est pas l'unique raison de cet état déficitaire. La véritable genèse, la grande cause de cette situation sans issue, serait à chercher dans un gaspillage formidable, dans les malversations scandaleuses commises par divers membres de l'ancienne administration. 1 milliard 200 millions auraient été détournés par eux. La cour criminelle enquête en ce moment, et huit de ces personnages sur lesquels portent les plus graves accusations seront prochainement jugés. Plus de 2 mille témoins ont été entendus.

Qui aurait prévu, il y a quinze, ou même dix ans, que Chicago serait acculée à la faillite, alors qu'on parlait partout de son immense commerce de blés, de bestiaux, de viandes salées, de ses importantes et innombrables manufactures, de ses puissantes usines? Il a suffi d'employés sans conscience pour transformer une richesse prodigieuse en une misère effroyable. *A.*

BANQUE POPULAIRE DE SIERRE

(Corr. part.) En séance du 22 janvier 1932, le Conseil d'administration a pris connaissance du résultat de l'exercice 1931, qui est très satisfaisant.

Le bénéfice net ressort, y compris le report de l'année précédente, après les amortissements d'usage et déduction faite d'un don extraordinaire de Fr. 2.500.—, à Fr. 81.556.15 contre Fr. 81.020.50 en 1930.

L'assemblée générale des actionnaires est fixée au 27 février à 16 heures, à l'Hôtel Château Bellevue, à Sierre. Il sera proposé de distribuer un dividende de 7,5%, comme depuis 1924, et de verser Fr. 15.000.— au Fonds de réserve.

Le Carnaval Sédunois 1932

On nous écrit:

Depuis quatre ans, Sion a son Carnaval, tout comme Venise, Nice et autres grandes villes.

Mais à l'inverse de ces mondaines cités où la rage du plaisir sévit à l'état endémique, le Carnaval sédunois est une manifestation de bon aloi et de bon goût. De plus, c'est une œuvre de charité.

Tout le monde se souvient des belles sommes qui furent versées, ces années dernières, provenant de la recette du Carnaval, aux diverses institutions philantropiques de Sion et du Valais.

Cette année, le produit de la quête et de la vente des confettis etc. sera tout entier affecté à l'œuvre si charitable, si chrétienne et si belle de la Pouponnière valaisanne qui en a grand besoin.

Elle héberge déjà un grand nombre de bébés et les inscriptions affluent chaque jour. On concevra que le succès inattendu cause aux fondateurs de l'œuvre un très gros souci financier et qu'il appartient dès lors à toutes les bonnes âmes de le soulager, en vertu de la sublime parole: « Un verre d'eau donné en mon nom ne restera pas sans récompense ».

Le Carnaval de cette année ne le cèdera en rien, nous l'espérons, à celui de l'an dernier malgré les prodiges d'économie qui ont dû être réalisés. De nouveaux groupes viendront embellir le cortège. L'Harmonie municipale prête son concours toujours si apprécié et, comme déjà une fois, de beaux cavaliers précèderont le cortège. Plusieurs sociétés et commerçants préparent des chars allégoriques et coquets et, comme toujours, nos chers petits et tout petits seront ravissants dans leurs costumes multicolores. Le cortège commencera les deux jours, soit les 4 et 9 février, à 2 h., pour se terminer vers les 4 heures sur la Planta. Les deux soirs, défilé illuminé des chars et bataille de confettis. Tout le monde aura à cœur de n'achéter que les paquets officiels à fr. 1.— (cornet vert et rouge). Les paquets offerts en dessous de ce prix contiennent naturellement aussi moins de confettis et, cela est l'essentiel, le bénéfice n'en est pas pour la Pouponnière, car ces paquets ne sont pas vendus par le comité, mais par quelques commerçants peu aimables qui tiennent à garnir leurs propres poches au détriment d'une œuvre de charité. Nous ne pouvons pas les approuver et cela d'autant moins que le comité de Carnaval leur laisse un bénéfice équitable (20%) sur la vente des confettis officiels.

Nous remercions d'avance la population sédunoise et du dehors du bienveillant concours qui nous sera donné. Nous la remercions du fond du cœur, au nom des chers petits êtres qui ont trouvé dans la Pouponnière un abri sûr et heureux.

Instructions pour le Carnaval d'enfants

Les vendeurs et vendeuses sont priés de chercher les objets pour la vente ambulante mardi après-midi, soit le 2 février, auprès de leur chef de groupe ou chez Mlle Zingg. Chaque enfant ayant vendu pour fr. 15.— a droit au bon de promenade. La vente ne commencera que jeudi matin, dès 9 heures. Pour le cortège des deux jours, les enfants et les chars doivent se trouver à 1 h. 30 précise à l'avenue du Nord et à l'avenue des Capucins. Les retardataires ne seront pas photographiés. Afin d'éviter un retard dans le départ du cortège et pour en faciliter l'organisation, chaque enfant doit se placer immédiatement à la place désignée au groupe auquel il appartient.

Voici le numéro de chaque groupe:

1) Cavalerie
2) Harmonie municipale
3) Les costumes valaisans
4) Prince Carnaval et les Folies
5) Les petits boys de la paix
6) Le char de la Pouponnière
7) Nos nurses
8) Les marchandes de violettes
9) Petit couple hollandais
10) Le moulin Machoud
11) Les Savoyards
12) Char de la maison Déslarzes, Vernay et Cie
13) Les petites fermières
14) La coupe de champagne
15) Les petits commissaires du Frigo d'Emile
16) Groupe 1830
17) Le restaurant sans alcool
18) Les petits pâtissiers
19) Au temps de la reine Bethe
Fanfare de Bramois
20) Hallebardiers
21) Quête avec le drap
22) Hallebardiers
23) La bonne râclette Ritz
24) Les bons cœurs
25) Les bohémiens
26) La Rhodania
27) Les Midinettes
28) Les Japonais
29) Les petits vieux
30) La vieille calèche
31) Gandhi et sa suite
32) L'arc en ciel
33) Pierrots et Pierrettes
34) La crise
35) Le désarmement
36) Divers
37) Fifres et tambours

Des plans indicateurs seront placés au sommet du Grand-Pont, à l'entrée de l'avenue des Capucins et au sommet de l'avenue de la Gare, qui indiqueront les places exactes de chaque char et de chaque groupe. Prière instante de les consulter et de les suivre. Les personnes n'ayant rien à faire avec l'organisation du cortège sont instamment priées de ne pas stationner sur les lieux de rassemblement. Départ du cortège à 2 h.

Grand Conseil

SÉANCE DU 30 JANVIER 1932

Présidence de M. G. de Kalbermatten

Une discussion s'engage entre MM. **Couchepin** et **Troillet** sur quelques dispositions de la loi sur la tuberculose. Doit-elle être soumise au peuple? M. Troillet ne le croit pas, car il s'agit d'une loi d'exécution et les subsides qu'elle prévoit sont des subsides ordinaires. Le corps électoral pourrait se prononcer s'ils dépassaient la somme prévue de 200.000 francs.

Un article prévoyant la participation des communes aux frais, M. **Bourdin** demande au chef du Département de l'Intérieur si cela ne doit pas entraîner une consultation populaire, M. Troillet répond par la négative en soulignant que la loi fédérale a prévu cette participation.

Ce décret sur la tuberculose, après cet échange de vues est définitivement votée en premiers débats.

Remaniement parcellaire de Montana

Ce remaniement parcellaire est d'un grand intérêt pour la station et pour les villages environants. Il porte sur une surface de 251 ha qui comprend 4634 parcelles appartenant à 325 propriétaires. Le projet prévoit la construction d'une route agricole de 2640 mètres. Le coût des travaux s'élève à 730.000 francs environ. Le canton y contribue par un subside total de 200.000 francs.

En cas d'un dépassement de moins de 10% des devis le Conseil d'Etat est compétent pour allouer une nouvelle subvention, mais si le dépassement est supérieur, c'est au Grand Conseil qu'il appartiendra de fixer le subside complémentaire.

Le décret est adopté en premiers et seconds débats.

Les ouvriers et la route des Agettes

Les ouvriers qui travaillaient à la route des Agettes-Mayens de Sion n'ont pas été payés. Une enquête fut ouverte à ce sujet. M. le conseiller d'Etat **de Cocatrix** donne quelques explications sur cette affaire et montre comment le Conseil d'Etat dut prendre les travaux en régie après que l'entrepreneur se fût montré incapable de les poursuivre et de payer les ouvriers.

M. **de Cocatrix** déclare que l'Etat n'est pas responsable de ces faits et qu'il ne peut régler ces salaires.

Au nom de la commission, M. **Roten** veut bien croire que le Gouvernement n'était pas au courant de ces faits, mais ses organes techniques ne les ignoraient pas. Au moment où les ouvriers voulurent abandonner le travail, ils les ont engagés à le poursuivre en leur faisant entendre qu'ils seraient payés par l'Etat.

M. **Walther** appuie également ce point de vue. Il voudrait que l'Etat payât les ouvriers et qu'il se récupérât de ses frais auprès de l'entrepreneur fautif.

M. **Evéquoz** constate que le rapport du Conseil d'Etat et les allégations de M. Roten ne concordent pas. Il serait bon de les vérifier avant de prendre une décision.

Il y a deux questions à examiner: la question juridique et la question d'équité.

En principe, l'Etat ne peut pas être rendu responsable des manquements d'un entrepreneur auquel il a confié des travaux, sauf s'il a pris des engagements ou s'il a commis une faute quelconque.

Après avoir résolu la question juridique, il s'agira de savoir si le Grand Conseil veut faire un geste de générosité à l'égard de ces ouvriers lésés.

M. **Evéquoz** demande qu'on nomme une commission pour examiner plus minutieusement les faits et rapporter à leur endroit.

Protestation de M. **Dellberg** qui prétend que par le cahier des charges, l'Etat était tenu moralement et juridiquement d'assurer le salaire des ouvriers.

M. **Roten** revient à la charge en combattant les arguments de M. Evéquoz. Seuls les tribunaux pourraient trancher la question juridique, et le Grand Conseil doit se prononcer aujourd'hui sur la question d'équité, la seule qui vraiment importe.

M. **Praz** ne voudrait pas que l'on créât des précédents dangereux. M. **Travaletti** soutient à son tour la thèse de M. Roten. L'Etat aurait dû demander des garanties à l'entrepreneur. M. **Pitteloud** confirme une déclaration de M. Roten, à savoir que le plus grand désordre régnait sur les chantiers des Mayens et qu'il appartenait à l'Etat de mieux organiser la surveillance.

Nouvelle intervention de M. **Evéquoz:** On ne peut refuser au Grand Conseil des éclaircissements juridiques et l'engager à voter un crédit de 11,000 francs, sans qu'il soit suffisamment renseigné sur la question. Il doit pourtant savoir s'il est tenu par le droit de payer ces ouvriers, ou par un sentiment de générosité. Sans cela, l'on risque évidemment de créer un précédent périlleux.

M. **Roten** juge le renvoi parfaitement inutile, attendu que l'enquête est faite et qu'un complément d'informations n'apporterait aucun élément nouveau. M. **Fardel** à la même opinion.

Par 44 voix contre 36, la proposition Evéquoz de renvoyer l'affaire à une commission pour étude est acceptée.

Route de Loc à Randogne

On lit un projet de décret concernant la construction d'une route agricole de Loc à Randogne.

La longueur de cette artère mesure 3500 mètres, sa largeur ne dépassera pas 3 m. 50, cunette comprise.

Le coût estimatif de cette route s'élève à fr. 250,000, dont fr. 18,000 pour les expropriations.

L'Etat contribuera au coût des travaux à raison de 20% des frais effectifs, sous déduction des expropriations, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de fr. 46,400. Ce subside sera versé par annuités de 12,000 francs au maximum.

M. **Germanier** réclame l'urgence. Le président de la commission M. **Couchepin** ne voit pas d'inconvénient à voter le décret en seconds débats, mais il se demande si la commune de Randogne est plus à plaindre qu'à admirer de s'imposer des travaux qui lui coûteront plus de 150,000 fr.

Le décret est voté en seconds débats.

Le président M. **de Kalbermatten** souhaite aux députés un bon retour dans leurs foyers et la séance est levée à midi.

En marge des Séances

Reflexions et potins

On ne va pas au Grand Conseil pour rigoler, c'est évident, mais jamais la session ne fut si vide et si triste en son déroulement.

Il est des gens qui vendraient jusqu'à leur chemise et qui ne reculeraient devant aucun moyen de pression, de pistonnage ou de corruption pour avoir le droit de s'embêter deux fois par année aux sessions parlementaires.

Le métier de député est certainement le plus ennuyeux de tous, et pourtant c'est l'un des plus enviés et des plus recherchés.

Certains candidats gaspillent leur temps et leur argent à mieux assurer leur élection, et, quand ils ont commis bien des bassesses, rincé bien des gosiers, serré bien des mains, quelle est leur récompense?

Ils vont participer à des débats sans envergure et sans élévation au milieu de l'indifférence et la désolation générales.

Quant aux chroniqueurs, les plus divisés se réconcilient pour se distraire un peu. C'est ainsi qu'il se forme une fraternité de l'ennui. Tout est préférable aux discours officiels, à ces interventions sans objet, à ces rapports falots dont il faut rendre compte, et si la session durait huit jours de plus nous verrions le reporter du « Confédéré » et celui du «Nouvelliste» unis et convaincus, déclarer un match de jass à ceux du « Courrier » et de la « Feuille d'Avis » qui deviendraient les meilleurs compagnons du monde...

Malheureusement...

La tuberculose est un mal redoutable. Aussi le Valais va-t-il la combattre avec la dernière énergie. Au Grand Conseil plusieurs députés ont prononcé de grands discours à ce sujet. C'est un joli commencement, mais il il ne faudra pas s'arrêter là...

M. le Dr. de Cocatrix qui prend rarement la parole, a dénoncé le péril que fait courir la maladie à la population laborieuse, et comme il est modeste, il s'excusa de son intervention: « Je suis malheureusement, dit-il, le seul médecin de cette assemblée. »

Oui, malheureusement.

Quand on entend discourir M. Zufferey, palabrer M. Petrig, ergoter M. Dellberg, quand, la plume à la main, on s'évertue à suivre une argumentation oiseuse, à transcrire un jugement puéril, à démêler des discussions sans fondement, quand pendant des jours, on a vu se renouveler les erreurs, et s'effondrer les raisonnements, qui ne reconnaîtrait qu'un médecin pour 109 députés, ce n'est vraiment pas assez?...

L'explication

Dans un coin d'une pinte, un député ronfle en sourdine.

Il n'entend rien, ni le bruit des conversations, ni le fracas des poings sur les tapis. La bouche entr'ouverte, il émet des sifflements réguliers et tranquilles.

Un buveur rigolard le contemple et poussant son copain du coude: « Il dort, le frère... »

— Mais non!

— Comment, mon vieux, il ne dort pas?

— Tu fais erreur: il pense.

— Il pense?

— Oui, mon vieux, tu n'as qu'à bien le regarder: il pense à son dernier discours.

Une proposition

Ce serait à M. Salzmann à remplacer M. Escher au Grand Conseil. Quoiqu'il ne soit pas du tout populaire il saurait aussi bien qu'un autre, ou aussi mal, représenter le peuple au casino de Sion.

Malheureusement, M. Salzmann ne peut cumuler les honneurs de juge instructeur du district de Brigue avec ceux de député. Ils sont incompatibles. Ou bien ce magistrat doit renoncer à sa fonction judiciaire, ou bien il doit renoncer à sa fonction politique. Il n'y a pas de milieu.

Et pourtant, M. Salzmann aurait bien envie, avec l'appui de ses amis, de tourner la difficulté, car il a le tempérament d'un héros et brûle horriblement du désir de se sacrifier au bonheur du pays.

Alors, après des nuits d'insomnie, il a trouvé le moyen de devenir député tout en restant président du tribunal de Brigue: il

se contenterait du mandat et il renoncerait à siéger. C'est du moins ce qu'il vient d'écrire au Conseil d'Etat du Valais qui, n'ayant pas souvent une occasion de rire à pu s'en donner à cœur joie. Il répondra sans doute avec le plus grand sérieux à ce citoyen dévoué, qu'il étudiera le problème.

Si M. Salzmann faisait école, on verrait M. Escher se contenter d'un mandat honorifique à Berne et d'un mandat honorifique au Grand Conseil.

Mais pourquoi M. Salzmann ne songerait-il point à ne garder de ses fonctions de président de tribunal que le titre et les honoraires, quitte à laisser au substitut le soin du travail effectif?

Quand on est en si bon chemin, on aurait tort de s'arrêter.

M. Couchepin dictateur

Quand M. Couchepin eut demandé au Conseil d'Etat s'il renonçait a présenter les lois sur la police des routes, les cours d'eau et les votations, M. Lorétan et de Cocatrix témoignèrent de la plus grande perplexité.

Et comme ils se cantonnaient dans un silence éloquent et prudent, M. Couchepin leva la main: « Je puis fort bien, dit-il, répondre au nom du Gouvernement. Le président du Conseil d'Etat m'a déclaré qu'il ne pouvait nous donner des explications sur ces projets, car ses collègues et lui n'étaient pas d'accord entr'eux. »

Ce fut un éclat de rire.

Ni M. Lorétan, ni M. de Cocatrix ne protestèrent, mais chacun d'eux prit ses responsabilités. Le chef du Département des Travaux Publics se déclara d'accord d'examiner au mois de mai la loi sur la police des routes et le chef du Département des Finances affirma qu'il n'était pas question de renvoyer les deux autres.

« Au nom du Grand Conseil, dit alors M. Couchepin, je demande une session prorogée pour discuter de ces affaires. »

Ce fut un nouvel éclat de rire.

Décidément, M. Couchepin a le goût de la dictature. Il parle avec un bonheur égal au nom du Gouvernement et en celui de la Haute Assemblée.

Jeudi et Mardi Gras
le soir à partir de **9 heures**
Grand BAL
au
Café Muller, Rue de Conthey

Curieuse mentalité

Le comité de Presse des concours de Zermatt ayant refusé d'inviter les journalistes du Valais à ces manifestations, nous nous excusons auprès de nos lecteurs de garder le silence au sujet de ces compétitions nationales.

L'opinion publique appréciera comme il convient la curieuse mentalité de ces organisateurs qui, non contents d'abuser des journaux du canton par des communiqués gratuits, les ignorent ensuite avec la plus grande désinvolture.

Et ce sont ces gens-là qui nous demanderont de défendre les intérêts touristiques et hôteliers de la région et qui viendront parler d'entr'aide et de patriotisme!

Quand se décidera-t-on à mettre à la tête des comités de Presse des rédacteurs professionnels au lieu de faire appel à un Bœggli quelconque, absolument ignorant des devoirs de sa charge et des usages?

Dimanche après-midi, nous écoutions au radio le reportage intéressant que la station de Sottens avait organisé à Zermatt sur les concours de ski. On devine aisément avec quel plaisir les nombreux auditeurs suivaient les commentaires.

Or, savez-vous ce qu'il advint?

Le reporter fut, par deux fois, si fraîchement accueilli par le jury auquel il demanda des résultats, qu'il préféra plier bagage et s'en aller. Il s'excusa de ne pouvoir achever sa mission dans des conditions aussi déplorables.

C'est ainsi que par la faute de quelques-uns, Zermatt fut privée d'une réclame de premier ordre et que des milliers d'auditeurs ont pu s'extasier sur la courtoisie et l'hospitalité valaisannes.

Cet incident ne nous surprend pas. Il est tout à fait dans le ton de celui dont nous avons pâti.

Déplorons simplement que ce soit, sur des faits de ce genre, aussi malheureux qu'isolés, que sera jugé le canton.

La population doit aux organisateurs des concours de Zermatt bien des remerciements...

A. M.

AU MAENNERCHOR

La soirée familière organisée samedi soir au Café de la Planta par le Maennerchor, fut une brillante réussite. Les nombreux auditeurs purent se rendre compte des grands progrès réalisés par cette société, dirigée par la baguette énergique de M. Amacker, et présidée on ne peut mieux par M. Walther.

Nous publierons dans notre prochain numéro une critique due à la plume d'un musicien.

CANTON DU VALAIS

LE FEU A LA LONZA

Un incendie, causé sans doute par l'acide nitrique, a éclaté dans la nuit de jeudi à vendredi aux usines de la Lonza.

Il a fallu deux heures d'efforts aux pompiers pour se rendre maîtres de l'incendie.

Les dégâts sont assez importants.

MORT SUR LA ROUTE

On a trouvé sur la route cantonale près de St-Léonard, le cadavre d'un colporteur, manchot depuis plusieurs années et nommé Louis Eggel, de Naters, âgé de 66 ans et père de huit enfants dont six sont mariés. On ignore jusqu'ici les causes de cette mort.

COURS DE SKI DU C. A. S.

(Corr. part.) Le groupe de Sierre du C.A.S. vient d'organiser un cours de ski qui eut lieu à la cabane de l'Illhorn, de dimanche à jeudi, sous la direction de MM. Bournissen et Aldo Tavelli.

Une quarantaine de skieurs, dames et messieurs, y prirent part. Il y fut enseigné la méthode Bilgeri, qui a fait ses preuves en Suisse. Le meilleur esprit et la plus franche camaraderie ont régné durant tout le cours, dont les participants sont absolument ravis. Le dernier jour, tous firent l'ascension de l'Illhorn.

Les conditions de neige excellentes, le beau temps et le confort de la cabane de l'Illhorn, tout a coïncidé à la bonne marche du cours. Un mot encore: un remerciement... au cuisinier.

A LA FEDERATION DES CHANTEURS VALAISANS

(Corr. part.) Sous la présidence de M. Magnin, les délégués des Sociétés de chant faisant partie de la Fédération valaisanne, se sont réunis dimanche à Martigny. Il fut discuté de la future fête cantonale qui aura lieu à Viège ou à Martigny. M. Magnin, ayant donné sa démission, il fut remplacé sur la proposition de M. Paul Kuntschen, par M. Ed. Pitteloud de Sierre. M. P. Kuntschen a été nommé membre du comité.

« LA CHANSON VALAISANNE » A MARTIGNY

La population de Martigny attend impatiemment le concert que donnera demain soir au Cinéma Etoile la « Chanson valaisanne », sous la direction de M. Haenni. Un nombreux public ira l'applaudir. Les chanteurs sédunois quitteront Sion par le train de 7 heures 42 et rentreront par le direct de nuit qui, pour l'occasion, s'arrêtera à Martigny.

NOMINATION MILITAIRE

Le major Rémy Coquoz a été nommé lieutenant-colonel dans les troupes sanitaires.

Chronique Locale.

ASSEMBLÉE GYM-HOMMES

(Corr. part.) L'assemblée générale annuelle de la gym-hommes a eu lieu jeudi soir à l'Hôtel de la Planta, sous la présidence de M. Alexis de Courten. Nombreux furent ceux qui répondirent à l'appel et l'on constata avec plaisir la vitalité toujours plus grande de la société. Il est vrai qu'après l'assemblée générale devait avoir lieu un banquet servi par le membre très actif qu'est M. Paul Arnold.

Inutile de relater que l'assemblée se déroula sans heurts et que le comité, qui avait démissionné en bloc, fut réélu à l'unanimité. Le comité est composé comme suit:

Président: M. Alexis de Courten; vice-président: M. Jos. Ebner; secrétaire: M. H. de Roten; caissier: M. Cyr. Coppex; membre adjoint: M. Ch. Darbellay.

M. Albert Fauth, le dévoué moniteur, fut l'objet de paroles flatteuses du président qui lui remit un petit cadeau en remerciement du travail fourni et du dévouement qu'il apporte à la société. M. Fauth remercia gentiment et demanda aux membres d'assister toujours plus nombreux aux répétitions hebdomadaires. Pour laisser les sociétaires profiter du Carnaval il n'y aura pas de répétition jeudi prochain. Elles ne recommenceront que le 11 février.

Le banquet qui fut servi avec soin par M. Arnold fit honneur à l'établissement, et les membres de la gym-hommes félicitent leur aimable collègue de la manière avec laquelle il les a soignés.

LES FEMMES POURRONT VOTER LE JEUDI-GRAS

Le suffrage féminin ne fait guère de progrès en Valais et les femmes de la génération actuelle n'auront jamais la douce joie de participer aux élections.

Si leur bon sens et leur jugement dans la gestion des affaires publiques est méconnu, on doit toutefois rendre hommage à leur goût artistique. C'est pourquoi l'organisation de la manifestation du jeudi gras en faveur de la piscine a supprimé le jury pour le concours de travestis et le concours de danse. Ce sont les spectateurs, dames et messieurs, qui donneront leur opinion sur l'originalité des travestis et la grâce des danseurs.

Un bureau de vote sera installé dans la Grande Salle de l'Hôtel de la Planta, et les dames auront la satisfaction de pouvoir remplir leur droit d'électrice.

Les reines et rois du concours, élus par le suffrage populaire, seront récompensés par de nombreux et beaux prix. On nous annonce une forte participation de travestis. Plus ils seront nombreux plus le bal sera gai et les concours amusants.

Par l'aménagement des souterrains en bar original, la place ne manquera pas.

Le Comité d'organisation.

SOCIÉTÉ D'ORCHESTRE

Nous rappelons la soirée musicale de cette société, qui aura lieu demain mardi au Casino, avec le gracieux concours de Mlle L. Wurth, pianiste.

† M. FRANCIS GOLLET

Hier a été enseveli à Sion M. Francis Gollet, décédé subitement à Sierre à la suite d'un coup d'apoplexie.

Le défunt, âgé de 49 ans, était le fils du regretté M. Balthazar Gollet, conseiller municipal, dont le souvenir reste vivant dans le cœur des Sédunois. Gai, jovial, d'un caractère généreux et aimable, M. Francis Gollet comptait à Sion de nombreux amis. Au militaire, il fonctionna comme fourrier de la I-11. Pendant de longues années, il fut également fourrier du corps des pompiers.

Nous présentons à la famille nos sincères condoléances.

Jeudi Gras
Grand Bal Masqué
à l'Hôtel de la Planta
à 20 h. 30
Concours de travestis et Concours de danses
Nombreux prix en espèces
A 24 heures, distribution des prix
Fleurs — Cotillons — Bataille de confettis
Dans les souterrains : **Bar original**

Mardi 2 Février, au CASINO
Concert d'orchestre
Soliste: **Mlle L. Wurth,** pianiste

Carnaval
Très jolis costumes à louer
à partir de **3 Fr.**
ECKERT, villa Favre, 4me étage, la Planta

Vu le grand succès du film
Princesse à vos Ordres
ce soir Lundi à 20 h. 30 dernière représentation au Capitole Sonore

CARNAVAL 1932

Jeudi-Gras 4 Février 1932

HOTEL DE LA PAIX ET POSTE - SION

Dès 16 heures: *Programme :* **Dès 20 h. 30:**

Thé-dansant Grand BAL

Mademoiselle Talbret
Danseuse classique du Théâtre Pigalle, à Paris

En attraction:

Mlle Sonia Botgen
Danseuse excentrique du Casino de Paris

RENÉ BERSIN
Le parfait chanteur de genre parisien et ses partenaires

Le fameux Orchestre Viennois

Tous les cotillons seront gracieusement offerts

Entrée libre

NAGOMALTOR a baissé . . . . . maintenant plus que frs. 3.40

En plus de tous les grands avantages des produits similaires à base de malt, Nagomaltor a, ce qui n'est pas à dédaigner, la propriété de fortifier considérablement le sang et les nerfs grâce au véritable miel d'abeilles, extrait de figues, sels calcaires et phosphoriques entrant dans sa composition. En plus, il ne constipe jamais.

et fr. 1.90 la grande resp petite boite.

Jeune fille

ayant bonne instruction, cherche place comme demoiselle de magasin. S'adresser aux Annonces-Suisses S. A. Sion.

Instituteur

libre du 15 mai au 1er novembre, cherche place dans bureau ou autre. S'adresser par écrit sous chiffres JH 226 Si aux Annonces-Suisses S. A. Sion.

Une dame très distinguée avec ses deux filles,

cherche à louer

pour le 1er mai prochain, de préférence aux environs immédiats de la ville de Sion, un appartement de 4 à 5 pièces tout confort, si possible avec jouissance d'un petit jardin. Faire offres avec prix sous chiffres F. D. 1850 aux Annonces-Suisses S. A. Sion.

Offre exceptionnelle

pendant tout le mois de février

	Par Kg. Fr.
Salame extra Colombe	5.30
Salame de Milan	4.80
Viande sèche de bœuf	7.—
Salametti extra	5.—
Mortadelle de Bologne	3.50
Salame de porc	2.80
Saucisses a la Monzese	3.—
Codigotti à la vanille	3.—
Mortadelle de foie	2.80
Saucisses 1re qual.	2.20
Saucisses 2me qual.	0.70
Lard maigre	3.—
Lard maigre fumé	3.50
Lard tessinois	1.70
Graisse de bœuf crue	0.70
Graisse de porc crue	1.70
Graisse cuite	0.70
Jambons crus extra de 2-3 kg.	6.—
Jambons cuits extra	5.—

Marchandise garantie de première qualité

Gius. Colombo, Locarno-Tél. 3.22. Muralto

Foin - Paille

Qui serait acheteur ou se chargerait du placement de 10 à 15 wagons de foin, 10 à 15 wagons paille de blé et paille d'avoine? Marchandise bottelée. Prix réduits, franco Bouveret acquitté. S'adresser par écrit sous OF. 6894 V. à Orell Füssli - Annonces, Martigny.

Foin

A vendre 4 wagons foin bottelé de première qualité. Prix très avantageux. Ecrire sous chiffre P.557-5 L. à Publicitas, Montreux.

Saucissons

à manger cru, à 2.50 le kg. expédie, ½ port payé, BOUCHERIE CHEVALINE 28, rue du Rhône, SION Téléphone 2.59

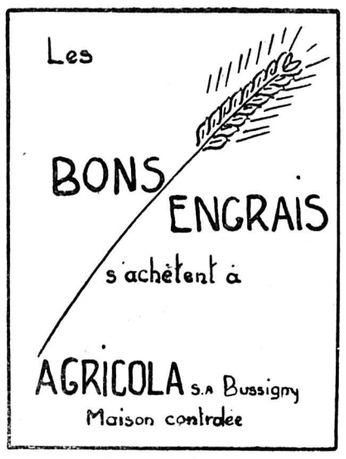

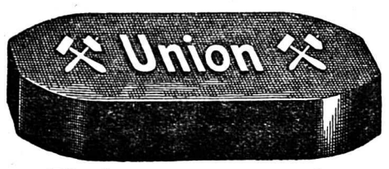

Chaleur permanente

économique, commode et propre

Le chauffage aux briquettes «Union» coûte bien moins que le chauffage au bois. Les briquettes sont très avantageuses pour les fourneaux de cuisine et les chaudières à lessive. Chaleur permanente des poêles. Plus de rallumage matinal.

Demandez la véritable « Union ».

CARNAVAL

Location de costumes à 5 fr. au choix

et tout un gros lot d'articles pour Carnaval

Au Déluge

BARBEY, Soldeur.

Commune de Sion

Prescriptions de police pour le Carnaval de 1932

1. LES MASQUES

1) Les masques ne sont tolérés que le jeudi-gras de 18 à 24 heures et le mardi-gras de 20 à 24 heures, moyennant autorisation du poste de police communal. Cette autorisation n'est accordée qu'aux personnes âgées de plus de 18 ans.

2) Est considérée comme masque tout travestissement avec ou sans visagère.

3) La commune perçoit par masque au profit de la caisse des pauvres, une finance de francs deux (2.—). Les masques formant des groupes intéressants peuvent moyennant arrangement préalable, bénéficier d'une notable réduction de cette taxe. — Durant l'après-midi du jeudi et mardi gras, les travestis d'enfants sont librement autorisés. Les masques participant aux cortèges du jeudi-gras et du mardi-gras sont tolérées dès l'heure fixée par les organisateurs.

2. LES CONFETTIS

L'emploi des confettis mixtes est formellement interdit. — La vente de cornets contenant uniquement des confettis de même couleur est seule autorisée. Cette mesure étant prise afin d'éviter que les confettis soient ramassés par terre et employés à nouveau. Toute infraction sera sévèrement punie.

3. LES CAFÉS

Les jeudis et mardi-gras, les cafés peuvent rester ouverts jusqu'à 24 heures.

Sion, le 29 janvier 1932.

L'Administration.

La qualité, le chic... et 10 % de rabais sur tous les meubles en stock actuellement

Reichenbach frères & Cie, Sion

A louer

au Grand-Pont, appartement de 1 chambre et cuisine. S'adresser: Bijouterie Fernand Gaillard.

On cherche à louer pour fin février 1932, un

appartement

ensoleillé de 4-5 pièces, avec confort, aux environs de la ville. S'adresser aux Annonces-Suisses Sion.

Carnaval

Costumes de concours et autres, à louer, à partir de fr. 4.—, chez Simone, couture, Avenue de la Gare, Martigny-Ville.

On cherche

à louer dans les environs de Sion 1 ou 2 séteurs de pré.

S'adr. au bureau du journal.

Une assurance sur la vie est rendue meilleur marché

par la participation des assurés aux bénéfices. Malgré la crise actuelle,

les fortes ristournes qui reviendront aux assurés

en 1932 seront déterminées d'aprés les taux élevés de 1930 et de 1931.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

Société mutuelle fondée en 1857

Agence générale : Edouard PIERROZ, Martigny

Feuilleton du «Journal et Feuille d'Avis du Valais» No 49

S'ils connaissaient leur Bonheur!...

PAR

JULES PRAVIEUX

— Ah! monsieur le curé, s'écria-t-il en apercevant le prêtre, vous n'aviez pas besoin de faire tant de simagrées avec votre secret! Je le connais. Mon voleur...

— Mon cher monsieur Randon, interrompit le curé de Villenoisy, d'un ton brusque péremptoire, qui semblait défier toute réplique, je ne sais pas, mais pas du tout, du tout, du tout, ce dont vous voulez me parler!... Au revoir, je suis pressé, poursuivit-il se dirigeant en hâte vers la maison au revoir, au revoir.

— C'est trop fort, par exemple! fit l'ancien professeur, laissant tomber ses deux bras, par quoi il signifiait qu'il se refusait à admettre de telles manières. Adjudant, va! lança-t-il dans la nuit, à l'adresse de l'abbé Nantois qui ne pouvait l'entendre.

En donnant à son curé cette qualification d'« adjudant », M. Randon entendait marquer par là qu'il eût admis ces procédés sommaires, entre soldats, à la caserne, d'où sont exclues les cérémonies de la civilité, mais qu'avec M. Philippe Randon, propriétaire de la villa du Pausilippe!... Il céda à un petit accès, extrêmement bénin, d'anticléricalisme: « Les curés, mais si on les laissait faire!... » murmura-t-il.

Il était abasourdi, désemparé, furieux contre lui-même, contre le père Robillot, Mme Alphonsine, l'abbé Nantois, ses cousins, contre tout le monde. A qui devait-il s'en prendre? Sa conception de la vie, ses idées sur l'homme, qu'il croyait à tout jamais arrêtées, croulaient d'un seul coup. Il voyait l'univers entier conjuré contre lui. Il n'arrivait pas à mettre de l'ordre dans la cohue de ses pensées. Par cette claire nuit de la fin d'avril, il marchait tête basse, les yeux fixés devant lui, dans le vide. En rentrant à la villa du Pausilippe, il vit Mme Alphonsine qui, du fond de la cuisine où elle avait attendu le retour de son maître, s'avançait vers lui, avec, dans le regard, cette flamme qu'allume la curiosité dans l'œil d'une femme « qui veut savoir ». D'un ton rogue, presque comminatoire, M. Randon proféra cette phrase qui lui servait, d'ordinaire, à écarter les questions inopportunes et les bavardages de sa gouvernante: « Qu'on me laisse tranquille, j'ai à réfléchir! » Mme Alphonsine ne se fit pas répéter l'ordre et glissa vers son fourneau, légère comme un feu follet.

M. Randon alla se cacher dans son cabinet de travail. Un instant, la tête dans ses mains, il parut méditer, puis, il sortit de cette contemplation morose, et, froidement, posément, articulant ses mots, il déclara, se parlant à lui-même: « Monsieur Philippe Randon, licencié ès lettres, agrégé de grammaire, ancien professeur d'humanités, vous êtes un femeux serin! »

Le « vous » qu'il employait ainsi pour s'apostropher lui-même, comme on supprime le tutoiement avec les enfants qu'on cherche à punir, indiquait que M. Randon voulait s'humilier à ses propres yeux, se faire honte à lui-même de la lenteur qu'il avait mise à connaître, à juger les hommes. Il avait dû attendre la cinquante-quatrième année de son âge: il avait fallu qu'un vieux paysan lui dise, comme avertissement suprême: « Cousin Philippe, vous vous laissez rouler par tout le monde! »

Et maintenant, il comprenait des choses qui, jusque-là, lui avaient paru assez mystérieuses, d'autres aussi qu'auparavant il ne soupçonnait même pas. Il sentait autour de lui flotter les haines, les jalousies, les convoitises que suscitait l'appât de sa succession. Eh quoi, tous ces cousins qu'il croyait unis à lui par le lien du cœur, n'étaient attirés que par l'odeur de son « avoir »; ils n'attendaient que sa mort pour se partager sa dépouille! Et cette Mme Alphonsine, quel avait été, au juste, son rôle dans cette affaire? Il était, pour le moins, suspect; pourquoi ne lui avait-elle pas dit que, le jour du vol, elle avait rencontré sur la route le père Robillot, qu'elle avait parlé au vieillard de l'absence de son maître, de l'endroit où elle plaçait la clef de la maison? C'étaient là des indices qu'une femme rusée comme la dame Alphonsine Thibaut ne pouvait pas ne pas avoir perçus. Quel intérêt avait-elle donc à laisser l'accusation peser de tout son poids sur Emile Lefresne? « Oui, oui, mon pauvre Philippe, répétait-il, tu n'es qu'une bête! »

Dans sa détresse, son cœur cherchait un appui, une lumière, mendiait une affection. M. Randon pensait à Mme Pardolles, à Berthe Vallerin, à Emile Lefresne qui allait retrouver avec la liberté, l'honneur, la considération: « Je suis aussi malheureux que si j'étais marié, pour le moins! » s'écria-t-il. Le temps n'était pas encore très éloigné où il considérait l'état de mariage comme le rendez-vous de presque tous les soucis dont il s'était cru à tout jamais libéré et qui nous ôtent la douceur de vivre: décidément, il évoluait.

Pour se consoler de ses déboires et endormir ses tristesses, à l'exemple de grands hommes des jours anciens ou modernes, illustres victimes de l'ingratitude, il résolut de se donner, avec plus de persévérance, aux nobles labeurs de l'esprit; M. Randon pria les lettres de lui verser l'oubli qu'elles ne refusaient jamais, disait-on, aux grands désabusés. Il décida que, sans plus attendre, il se remettrait à son ouvrage sur Virgile agriculteur, hélas! toujours si délaissé!

Le lendemain, vers les neuf heures du matin, dans toute la fièvre de son ferme propos pris la veille au soir, M. Randon était assis à son bureau. Devant lui, s'étalaient de grandes feuilles de papier blanc sur lesquelles il devait aligner les phrases qu'il tirerait de son cerveau, laborieusement, comme on extrait les blocs de marbre d'une carrière. Il s'absorbait dans son travail avec une ardeur rajeunie. Que le monde était loin, avec ses laideurs, ses égoïsmes! M. Randon s'attardait à une période que, depuis un quart d'heure, il limait, polissait amoureusement: « Lorsque Virgile, de son calame enchanté, nous décrit les souples roseaux qui voilent d'un doux mystère les rives du Mincio, les chênes sacrés où bourdonnent les abeilles d'or, lorsque le plus divin des poètes... » il cherchait une fin de phrase dont la cadence plût à son oreille, quand la porte du cabinet s'ouvrit, et Mme Alphonsine introduisit la femme Labize, cette fermière des Grandes-Chaumes dont le mari, par d'astucieuses manœuvres, avait su se mettre de compte à demi avec M. Randon pour l'exploitation du domaine et se faire instituer, sans droit, copropriétaire du bétail qui ne lui appartenait pas.

La femme Labize portait sur un organisme grêle une tête large et plate, où la figure, dévastée autrefois par la petite vérole, gardait des cicatrices d'aspect blanchâtre et comme nacré. Par son corps rétréci, effilé, par sa face circulaire, toute percée de trous, « la Labize » évoquait assez bien aux regards de M. Randon, chaque fois qu'il la voyait, la bassinoire familiale pendue à un clou de la cuisine comme un témoin des habitudes ancestrales et que Mme Alphonsine, parce qu'il lui était donné de la faire reluire, honorait de soins assidus.

— Monsieur, dit cette femme, sans préambule, je viens pour la truie.

— Ah!

— Oui, elle est malade.

— Pauvre femme! fit M. Randon distrait et dont l'esprit continuait de galoper aux trousses de l'insaisissable phrase: « Quand le plus divin des poètes... » Pauvre bête! ajouta-t-il se reprenant.

— C'est qu'elle va crever, fit la femme Labize.

(A suivre)